



SESSION
03/06/2024

Envoyé en préfecture le 04/06/2024
Reçu en préfecture le 04/06/2024
Publié le
ID : 007-210703195-20240603-DELIB2024_059-DE

DÉPARTEMENT DE L'ARDECHE

ARRONDISSEMENT DE PRIVAS

COMMUNE DE LE TEIL

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Exercice : 29 L'An Deux Mille Vingt Quatre, le trois juin dans la salle Caravane Monde, à 18 heures, le
Présents : 21 Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur convocation en
Absents : 8 date du 28 mai 2024 et sous la présidence de Monsieur Olivier PEVERELLI, Maire.
Votants : 27 Présents (21) : MM. Bayle, Bornes, Buard, Chabaud, Chezeau, Faure-Pinault, Galiana,
Gleyze, Griffe, Guillot, Jouve, Laville, Lorenzo, Mazellier, Mazeyrat, Michel, Noël, Peverelli,
Segueni, Tolfo, Valla.
Pour : 27 Excusés avec pouvoir (6) : M. Boukal (pouvoir à Mme Segueni), M. Dersi (pouvoir à M.
Abstention : Jouve), Mme Diatta (pouvoir à Mme Tolfo), Mme Garraud (pouvoir à Mme Mazellier),
Opposition : Mme Heyndrickx (pouvoir à M. Chezeau), M. Vallon (pouvoir à Mme Valla).
Excusées sans pouvoir (2) : Mme Gaillard, Mme Keskin.
Quorum : 15 Secrétaire : Mme Tolfo

Objet : Approbation du programme de travaux de rénovation des vestiaires du stade Etienne Plan et demande de financement auprès de l'Agence Nationale du Sport dans le cadre du dispositif « Rugby, héritage 2023 »

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la délibération n°2024-036 du 8 avril 2024 approuvant le Budget Primitif 2024 ;

Considérant la nécessité de réhabiliter les vestiaires du stade Etienne Plan compte tenu de leur vétusté et de les rendre plus en adéquation avec les besoins des clubs sportifs et des établissements scolaires ;

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré

APPROUVE le projet de rénovation des vestiaires du stade Etienne Plan pour un montant de l'opération estimé à 163 058 € H.T. (soit 195 700 € T.T.C.).

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter auprès de l'État (Agence Nationale du Sport) une subvention à hauteur de 50 000 €, soit le montant maximum, dans le cadre du programme « Rugby, héritage 2023 ».

Pour extrait conforme

Le Maire,

Olivier PEVERELLI



Le Secrétaire de séance,

Pascale TOLFO